

Oslo, capitale de la Norvège, s'étend sur une superficie de 115 km, l'agglomération couvrant quant à elle 454 km. En janvier 2001, la ville comptait 94 740 immigrés, soit 17,8 % de sa population. Parmi ces immigrés, 22 276 provenaient de pays occidentaux. Les 72 464 immigrés restants étaient originaires du reste du monde. Ces derniers habitent principalement dans la partie est du centre, ainsi qu'à la périphérie est et nord-est de la ville.

Emploi

En août 2001, on évaluait le taux de chômage de la population d'Oslo à 2,5 %, contre 7,7 % pour celui des immigrés non naturalisés originaires des pays non-occidentaux. La Municipalité s'efforce, depuis un certain nombre d'années, d'intégrer ces immigrés sur le marché du travail. Suite au rapport 2/1996 du Conseil municipal sur l'intégration des réfugiés et des immigrés, un plan d'action visant à lutter contre toute forme de discrimination ethnique sur le marché du travail fut présenté en 1999. Un second plan d'action pour le traitement égal de tout individu et pour le renforcement du recrutement des minorités à des postes dans l'administration de la ville d'Oslo suivit en 2001. Ces plans d'action ont débouché, entre autres, sur un renforcement de l'apprentissage de la langue pour les plus défavorisés, sur la validation des compétences professionnelles pour les personnes sans diplômes ou sans papiers, et sur un élargissement des connaissances des différents corps du secteur public en vue de recruter du personnel. Par ailleurs, la plupart des districts de la ville ont conduit des programmes de formation combinant théorie en norvégien et pratique.

Organisations d'immigrés

Oslo compte plus de 300 organisations d'immigrés. Les membres du Conseil de ces organisations sont nommés par les autorités locales et élus pour un mandat de 2 ans. Seul le président est nommé par les autorités municipales. Les autres membres posent leur candidature et sont élus par les organisations elles-mêmes. Par conséquent, le Conseil parle au nom de la plupart des organisations d'immigrés d'Oslo. Ces fonctions l'amènent à rencontrer régulièrement les membres du département en charge des soins de santé primaires et des affaires sociales de la ville. Les élus qui le composent ont vu leur mandat prolongé en 1997. Créé en 1985, ce Conseil agit comme un comité consultatif auprès des autorités locales. Il organise, entre autres, des conférences entre organisations d'immigrés et s'efforce de renforcer la coopération entre ces organisations et la ville d'Oslo.



Site Web dédié aux immigrés

Le site Web www.velkommenoslo.no a vu le jour dans le cadre des projets initiés par le plan d'action de 1999 pour renforcer la lutte contre toute forme de discrimination ethnique. Pour disposer d'informations pertinentes au bon moment et essentiel au processus d'intégration, ce portail s'adresse principalement aux nouveaux réfugiés et immigrants d'Oslo. Il renseigne sur les possibilités d'accéder à l'éducation, à l'apprentissage du norvégien et aux qualifications requises pour trouver un emploi. Il peut également être utilisé par toute personne souhaitant apporter son aide ou des conseils à cette population. Le site se décline actuellement en norvégien et en anglais et sera bientôt disponible en d'autres langues.

Assistance à domicile

Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves issus des minorités, les écoles elles-mêmes, mais également les organisations d'immigrés, ainsi que d'autres organisations non gouvernementales d'Oslo ont pris un grand nombre de mesures pour l'assistance à domicile. En effet, beaucoup d'enfants d'immigrés nés en Norvège n'ont pas les compétences linguistiques requises lorsqu'ils s'inscrivent à l'école. Outre les problèmes linguistiques, la plupart de ces enfants ne bénéficient d'aucune aide de la part de leurs parents, ces derniers étant incapables de les assister dans leurs devoirs. C'est pourquoi les autorités locales ont pris des mesures d'assistance à domicile dans les quartiers est de la ville. Ces mesures entrent dans le cadre du Programme de développement des districts situés à l'est et au centre d'Oslo. L'assistance à domicile n'a pas pour seul objectif d'améliorer les résultats scolaires de ces élèves. Elle peut également constituer un moyen d'empêcher cette jeunesse d'adopter des comportements sociaux ou de sombrer dans la criminalité.

Projets pour demain

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation baptisée OXLO (Oslo Extra Large), la municipalité s'efforce de rendre la capitale du pays plus tolérante, sans racisme ni préjugés. Lancée par le maire en 2001, cette campagne fait partie intégrante du plan d'action destiné à lutter contre le nazisme, le racisme et l'intolérance. Elle se fonde sur un document de la ville d'Oslo portant à la fois sur les responsabilités des citoyens et de la municipalité, dont les maîtres mots sont la tolérance, un respect et une compréhension réciproques. La campagne OXLO s'adresse donc à tous les habitants et plus particulièrement aux enfants et aux jeunes. Cette campagne concerne aussi toutes les activités de la ville. Des mesures ont été prises en 2002, sous la forme d'un concours entre élèves, de représentations théâtrales anti-raciste, d'une course de relais contre le racisme et les préjugés et d'un pamphlet rassemblant des idées et des conseils pour lutter contre le racisme.

NORVÈGE

Histoire de l'immigration

Les immigrés et leurs descendants ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la Norvège, en contribuant notamment au développement politique, économique et culturel du pays. Durant l'entre-deux-guerres, la politique de la Norvège en matière d'immigration était très stricte. À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la proportion d'immigrés nés à l'étranger a connu son niveau le plus faible au cours du XXe siècle. Dans les années 1950 et 1960, la Norvège adopta une politique d'immigration plus libérale et octroya des permis de séjour et de travail. Ces demandeurs d'emploi immigrés provenaient essentiellement des autres pays scandinaves.

À la fin des années 1960, l'économie norvégienne était en plein essor, et dès 1967, le recrutement (ponctuel, au début) de travailleurs étrangers pakistanais, turcs, marocains et yougoslaves commença. Depuis 1975 et les mesures prises contre l'immigration, la Norvège accueille un nombre d'immigrants restreint et régulé, à l'exception des populations nordiques pouvant résider ou exercer sans permis de séjour ou de travail et des citoyens de l'espace économique européen pour lesquels des dispositions spéciales ont été prévues.

Afin de répondre aux futurs besoins du pays en ouvriers non qualifiés, le gouvernement a récemment proposé des règles et des règlements plus tolérants envers l'immigration de la main-d'œuvre.

Le système politique

La Norvège est une monarchie constitutionnelle composée d'un parlement monocaméral de 165 sièges, appelé le Storting. Tout citoyen norvégien âgé de 18 ans ou plus à la fin de l'année électorale est appelé à voter pour les élections générales.

Toute personne ayant le droit de vote et résidant en Norvège depuis au moins 10 ans est éligible au sein de cette assemblée (à l'exception des fonctionnaires et des diplomates). La majorité siégeant au parlement désigne le parti ou la coalition de partis au pouvoir.

Cette assemblée ne peut être dissoute, et aucune élection intermédiaire ne peut être organisée en dehors des années électorales usuelles (tous les quatre ans). Le principe parlementaire octroie au Storting le pouvoir exécutif (le gouvernement ministériel); le gouvernement est responsable du Storting et est soumis au principe de confidentialité.

Cela ne signifie pas qu'un gouvernement en place doit nécessairement être soutenu par une majorité. Toutefois, il ne pourra plus gouverner "librement" si la majorité siège dans l'opposition.



La politique d'intégration

Le Ministère des Collectivités locales et du Développement régional est en charge du développement et de la coordination de la politique du pays en matière d'accueil des réfugiés, d'immigration et d'intégration.

Les principes de cette politique d'intégration reposent sur l'égalité des chances, le partage des responsabilités et l'acceptation des différences.

L'objectif d'une telle politique est de faire participer les immigrés au développement social de la Norvège, au même titre et avec les mêmes obligations que le reste de la population.

Il est toutefois nécessaire de prendre des mesures adaptées à la situation des immigrés afin de leur assurer l'égalité des chances. À cet effet, le pays s'efforce de renforcer les formations linguistiques et professionnelles et d'intensifier sa lutte contre le racisme et la discrimination.

Malgré ces efforts, différents facteurs montrent que l'intégration d'un grand nombre d'immigrés, notamment les anciens demandeurs d'asile, n'est pas à la hauteur des espérances.

Des problèmes se posent en effet en matière d'emploi et de logement, le groupe à faible revenu se composant majoritairement d'immigrés provenant de pays non occidentaux. Par ailleurs, un grand nombre de femmes immigrées sont, dans une certaine mesure, exclues, en raison de leurs lacunes linguistiques notamment, de la société norvégienne.



Emploi

Un grand nombre d'immigrés, notamment ceux de la première génération, peinent à s'imposer sur le marché du travail. En février 2002, on évaluait le taux de chômage de la population active à 3 %, contre 7,9 % pour les immigrés. À la fin de l'année 2000, la part d'actifs s'élevait à 61,1 % pour l'ensemble de la population, contre 50,9 % pour la population d'immigrés de la première génération. Ce sont les immigrés originaires d'Afrique qui ont le taux d'emploi le plus faible (41,8 %) et, selon les chiffres avancés en février 2002, le taux de chômage le plus important (14,6 %). Des compétences linguistiques ou professionnelles insuffisantes ou la discrimination sont autant de raisons pouvant expliquer ce fort taux de chômage. Bien que l'essor économique de la dernière décennie ait fait baisser le taux de chômage parmi les immigrés, beaucoup d'immigrés des pays non occidentaux peinent à trouver un emploi en rapport avec leurs compétences. Ces derniers travaillent, pour la plupart, dans l'hôtellerie, la restauration ou les entreprises de nettoyage. La majeure partie de ces immigrés participe aux plans d'action pour l'emploi.

Racisme et discrimination

Le racisme et la discrimination ethnique sévissent toujours dans la société norvégienne. Pour les combattre, le gouvernement a présenté des plans d'action couvrant les périodes 1998-2001 et 2002-2006. Le dernier plan d'action en date prévoit, entre autres, des mesures relatives à l'emploi, au service public, à l'éducation, à la police, à l'appareil judiciaire et aux mesures réglementaires. Le Centre de lutte contre la discrimination ethnique, créé en 1998, permet d'assister juridiquement les personnes victimes de toute forme de discrimination, qu'elle ait trait à la religion, aux croyances, à la race, à la couleur de peau ou aux origines. En outre, ce centre surveille les aspects et l'étendue du phénomène au niveau national. Ce dernier plan d'action privilégie également le développement de méthodes vouées à répertorier et à signaler le caractère et l'étendue de cette discrimination ethnique et des actes racistes.

Ce qui fait débat dans la société

La participation de la communauté immigrée : Le Comité de contact entre les immigrants et les autorités (KIM) est nommé par le gouvernement pour une période de quatre ans. Il compte actuellement 33 membres dont un président, 16 membres provenant d'un milieu minoritaire et 16 autres membres de partis politiques ou de ministères ou d'organismes gouvernementaux importants. KIM est un forum dédié au contact et au dialogue qui passe en revue les différentes mesures et décisions politiques prises à l'égard des immigrés et des minorités et agit comme un comité consultatif auprès des autorités.

Éducation

À la fin de l'année 2000, quelque 9 000 enfants issus des minorités étaient inscrits à la maternelle, et 40 000 dans les écoles primaires et secondaires du premier cycle. On constate que le taux de réussite scolaire diffère, dans une certaine mesure, entre les élèves issus des minorités et les autres élèves. La réussite scolaire et les orientations sont toutefois influencées par divers facteurs, comme la durée de séjour, le milieu socio-économique et le sexe. Ces différences entre les minorités et l'ensemble de la population sont moins apparentes si l'on tient compte du milieu social. Le taux d'inscription, dans les écoles secondaires de deuxième cycle, des immigrés de la première génération âgés de 16 à 18 ans était de 62,6 % en 1999, contre 90,9 % pour l'ensemble de la population. Ce taux chute à 83,6 % pour les immigrés de la deuxième génération. Il est important de constater que le niveau d'enseignement entre immigrés varie considérablement selon leurs pays d'origine respectifs. En moyenne, en 2000, les immigrés originaires de Turquie présentaient le niveau d'enseignement le plus faible, et ceux originaires de Suisse, le niveau le plus élevé (équivalent au troisième degré).

Nouveaux immigrants

Vingt-neuf communes participent, depuis 1998, à un projet pilote d'aide à l'intégration des nouveaux immigrants. L'expérience vécue par ces communes a permis au gouvernement de proposer une loi concernant ces programmes d'intégration globalement destinés à répondre aux besoins des nouveaux immigrants en matière de formations de base. Un plan personnalisé est établi en fonction du milieu, des compétences et des souhaits de chacun. Ce plan prévoit un ensemble de formations réparties sur une semaine complète de travail. L'apprentissage du Norvégien fera partie intégrante de ce programme, l'objectif étant de permettre à ces individus, une fois installés, de trouver un emploi ou d'être scolarisés. Ce programme passe par une restructuration des actions d'intégration : d'une position d'assisté à une formation professionnelle active et rémunérée.

Quelques chiffres

Au début de l'année 2001, on dénombrait 297 700 immigrés, soit 6,6 % de la population. Est considéré comme immigré toute personne dont les deux parents sont nés à l'étranger. 56 % de ces immigrés ont conservé leur nationalité. En 1998, en Norvège, on attribuait environ 10 % des naissances à des femmes issues de l'immigration.



Questions à...



Torger Ødegaard, Délégué municipal, Département des services sociaux, Ville d'Oslo

Selon vous, concernant l'intégration des réfugiés et des immigrés, dans quels domaines pensez-vous que la ville d'Oslo a rempli son contrat ? Dans quels domaines pensez-vous qu'elle a échoué ?

Nous pensons que, dans la majorité des cas, la Ville d'Oslo a su encourager la participation de cette population dans les processus politiques municipaux. À Oslo, les immigrés issus de pays non occidentaux jouissent d'un quota de conseillers favorable si l'on considère leur nombre à l'échelle de la population, alors que le contraire se vérifie dans le reste du monde. Actuellement, 9 des 59 représentants de la Mairie sont issus de pays non occidentaux. Les minorités résidant en Norvège depuis un certain nombre d'années sont particulièrement participatives. Notre nouvel objectif consiste désormais à soutenir les nouveaux groupes de réfugiés dans leur participation aux activités politiques, économiques et sociales.

Les différents groupes ou individus immigrés ou réfugiés à Oslo ne proviennent pas du même milieu et n'ont pas les mêmes priorités. Il était donc nécessaire que la ville différencie ses services afin de s'adapter à cette diversité.

Les groupes ou individus considérant leur séjour à Oslo comme permanent font preuve d'une motivation croissante pour intégrer le marché du travail et s'imprégner des compétences linguistiques et sociales propres à la Norvège. Les autres groupes ou individus pensant y séjourner à court terme font moins d'efforts pour s'intégrer. Les mutilations d'ordre sexuel, les mariages forcés, l'illettrisme et les abus sexuels infligés aux enfants sont autant de problèmes rencontrés au sein d'un certain nombre de ces minorités, problèmes auxquels la ville s'efforce d'apporter une réponse sans pour autant aliéner ni condamner l'ensemble des immigrés ou des réfugiés. La ville propose divers services destinés aux populations qui ont besoin d'être assistées pour intégrer le marché du travail.

Concernant le processus d'intégration à Oslo, quels sont, selon vous, les principaux champs d'action à explorer ?

À Oslo, faire partie de la population active est essentiel à l'intégration des adultes. L'un des principaux objectifs des autorités municipales est, et restera, de proposer des services permettant d'assister cette population dans la recherche d'un emploi décent, et de recruter davantage de ces personnes à des postes couvrant tous les niveaux de l'administration de la ville. La réalisation de cet objectif passe par un renforcement de la lutte contre la discrimination.

Oslo a besoin du potentiel et des compétences interculturelles de ces immigrés et de ces réfugiés. C'est pourquoi nous avons élaboré une stratégie combinant un ensemble d'initiatives et de services destinés à renforcer les efforts actuellement réalisés en matière de compétence et d'intégration, tout en prenant des mesures pour combattre la discrimination. Par ailleurs, la ville privilégiera également l'élaboration d'un programme adressé aux nouveaux groupes de réfugiés dès leur arrivée sur le sol norvégien, en leur proposant notamment des services linguistiques et des services d'accès à la qualification.

Si l'on veut des résultats, il faut envisager cette intégration au niveau des enfants et du système scolaire, avec la participation des parents.

Des acteurs

The Ministry of Local Government and Regional Development - Tél : 00 47 22 24 90 90

Email : postmottak@krd.dep.no **The Directorate of Immigration** - Tél. : 00 47 23 35 15 00 - Email : udi@udi.no

Centre for Combating Ethnic Discrimination - Tél. : 00 47 22 24 69 70 - Email : smed@med.no

The Contact Committee for Immigrants and the Authorities (KIM) - Tél. : 00 47 23 35 16 31

Email : kim@kim.no

Department of Primary Health Care and Social Affairs, City of Oslo - Tél : 00 47 23 46 16 00

Email : postmottak@radhuset.oslo.kommune.no

Refugee and Immigrant Office, City of Oslo - Tél. : 00 47 22 99 58 00 - Email : postmottak@fie.oslo.kommune.no

Social Housing Service, City of Oslo - Tél. : 00 47 23 48 30 00 - Email : postmottak@bve.oslo.kommune.no

The Board of Immigrant Organisations in Oslo - Tél. : 00 47 22 99 58 23

Email : innvandrerad@fie.oslo.kommune.no

Bibliographie

LIE, B. (2002) : "Immigration and immigrants 2002" - Statistics Norway

ØSTBY, L. (2002) : "The demographic characteristics of immigrant population in Norway" - Statistics Norway

HOLTER, M. & LANDSVERK, C. (2001) : "Trends of migration to and from Norway and the situation of immigrants in Norway" - SOPEMI

KOMMUNAL- OG REGIONALDEPARTEMENTET (2002) : Handlingsplan mot rasisme og diskriminering (2002-2006)

Home page of the Ministry of Local Government and Regional Development : www.krd.dep.no

Informasjons- og rådgivningsprosjektet, Brochure on the integration project www.velkommenoslo.no, September 2002